



## Compte-rendu de la réunion du conseil communautaire du mardi 9 mai 2017

Le mardi 9 mai 2017, à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » (CCMVR) s'est réuni au siège communautaire, sur la convocation qui lui a été adressée le 3 mai 2017 par Monsieur Louis SIMONNET, Président.

Début de la réunion à 18h40

### ETAIENT PRESENTS :

M. Louis SIMONNET, **Président** (avec pouvoir de Mme Karen JAY)

M. Luc JAMON – M. Bernard CHAPUIS – M. André PONCET – M. Dominique FREYSSENET (*départ à 20h00 – présent jusqu'à délibération n°CCMVR17-05-09-12*) – M. Jean PRORIOL – M. Xavier DELPY – M. Patrick RIFFARD (avec pouvoir de Mme Maryvonne MASSARDIER) **Vice-Présidents**,

M. René BEAU – Mme Gislaine BERGER – M. Alain BONIFACE – Yves BRAYE (*départ à 19h50 - présent jusqu'à délibération n°CCMVR17-05-09-10*) – M. Pierre BRUN – M. Grégory CHARREYRE - M. Christian COLLANGE – M. Gilles DAVID – Mme Françoise DUMOND – Mme Dominique DUPUY – M. Jacques FAURE – Mme Christine FOURNIER CHOLLET (*départ à 20h00 jusqu'à délibération n°CCMVR17-05-09-12*) – M. Mathieu FREYSSENET – Mme Isabelle GAMEIRO – M. Antoine GERPHAGNON – Mme Jeanine GESSEN – Mme Valérie GIRAUD (*départ à 20h00 jusqu'à délibération n°CCMVR17-05-09-12*) – M. Jean-Pierre GIRAUDON – Mme Béatrice LAURENT-BARDON – M. Jean-Paul LYONNET – Mme Christelle MICHEL-DELEAGE (avec pouvoir de M. Florian CHAPUIS) – M. Jean-Pierre MONCHER (*présent à partir de 19h30 - délibération n°CCMVR17-05-09-08*) – M. David MONTAGNE – M. Jean Philippe MONTAGNON – M. Patrice MOUNIER – Mme Christine PETIOT – M. Eric PETIT (avec pouvoir de M. François BERGER) – M. Didier ROUCOUSE – Mme Yvette RUARD – Mme Bernadette TENA-CLAVIER – M. Jean Claude THIOLIERE - M. Robert VALOUR, Mme Annie VEROT-MANGIARACINA, formant la majorité des conseillers communautaires titulaires.

### ETAIENT ABSENTS EXCUSES LES CONSEILLERS CI-APRES :

M. François BERGER (pouvoir donné à M. Eric PETIT) – M. Florian CHAPUIS (pouvoir donné à Mme Christelle MICHEL-DELEAGE) – Mme Karen JAY (pouvoir donné à M. Louis SIMONNET) – Mme Maryvonne MASSARDIER (pouvoir donné à M. Patrick RIFFARD)

Le Président procède à l'appel des présents. Il demande si des observations sont à formuler sur le compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire précédent. Bernard Chapuis avait formulé une remarque sur le compte rendu envoyé comportant une erreur sur la subvention d'équilibre au Budget annexe ZA du Patural (11 571. € remplacé par 104 728 €). Aucune autre remarque n'est faite.

Il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : Valérie GIRAUD.

## FINANCES

1. Avenants aux lots n°1-2-11 et 12 - Construction ALSH Bas en Basset

Monsieur le Vice-Président indique qu'au cours du chantier concernant la construction de l'accueil de loisirs de Bas en Basset, des modifications et ajustements sur les lots 01 Terrassement VRD, Lot 02 Maçonnerie, Lot 11 Plomberie-Sanitaire, Lot 12 Chauffage Ventilation, se sont avérés nécessaires.

Lot 01 Terrassement-VRD

- Réalisation d'un mur béton dans la cour en lieu et place du talus
- Réalisation du revêtement enrobé du trottoir côté voie de circulation
- Réalisation du passage surélevé vers entrée bâtiment
- Réalisation des évacuations des eaux pluviales de la cour

Lot 02 Maçonnerie

- Construction d'un mur de soutènement en béton en périphérie de la cour

Lot 12 Chauffage-Ventilation

- Rajout d'une douche
- Rajout de 3 points d'eau dans les salles d'activités
- Modification VMC dans bureau

Ces modifications doivent faire l'objet d'un avenant aux marchés comme indiqué sur le tableau :

N° LOT	INTITULE TITULAIRE	MONTANT INITIAL en €	MONTANT HT AVENANT	VARIATION EN %	MONTANT HT APRES AVENANT(S) en €
Lot 01	EUROVIA DALA	43 886,45€	10 235,65€	+23,32	54 122,10€
Lot 02	SIGOBAT/SYC	140 661,55€	13 308,25€	+9,46	153 969,80€
Lot 11	PERRUSSEL	17 251,34€	2 328,33€	+13,50	19 579,67€
Lot 12	PERRUSSEL	72 382,32€	245,00€	+0,33	72 627,32€

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable du Bureau du 2 mai 2017, à l'unanimité,

- approuve les avenants n°1 à conclure avec les entreprises Eurovia-Dala, Sigobat-SYC, et Perrussel dans le cadre du chantier construction ALSH Bas en Basset,
- autorise Monsieur le Président à signer lesdits avenants.

2. Consultation groupée de voirie : composition de la CAO ad'hoc

Par délibération en date du 14 février 2017, la communauté de communes « Marches du Velay - Rochebaron » autorisait le Président à organiser une consultation groupée pour les besoins de travaux de voirie 2017 des communs membres qui le souhaitaient et à signer la convention constitutive s'y rapportant.

Quatre communes se sont engagées par délibération pour participer à la consultation : BAS EN BASSET, BOISSET, ST ANDRE DE CHALENCON et VALPRIVAS. Alain BONIFACE précise que la commune avait souhaité y participer mais n'a pas donné suite.

Il est proposé que la commission d'appel d'offres prévue dans la convention soit composée, conformément à l'article 28 I de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi qu'à l'article L1414-3 du CGCT, des membres suivants :

		Représentant :
Président de la commission	Louis SIMONNET	le coordonnateur du groupement
Membres du groupement	René BEAU	la commune de BAS EN BASSET
	Roger OLLIER	la commune de BOISSET
	Joseph VASSEL	la commune de ST ANDRE DE CHALENCON
	Gérard FOURNET	la commune de VALPRIVAS

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable du Bureau du 2 mai 2017, à l'unanimité,

- décide de la création de la commission d'appel d'offres concernant le groupement de commande voirie 2017,
- retient les membres proposés ci-dessus dans la composition de ladite commission.

### 3. Lancement consultation Maîtrise d'œuvre aménagements extérieurs de l'OZEN

M. le Vice-Président rappelle que la Région s'inscrit aux cotés des territoires et souhaite conventionner avec ces derniers pour financer un certain nombre de projets.

Dans le cadre du contrat ambition, la Région Auvergne Rhône Alpes s'est engagée à subventionner les aménagements extérieurs de l'OZEN à hauteur de 300.000€.

M le Président énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit de construction d'aménagements extérieurs au centre aquatique L'OZEN.

Cet aménagement consisterait en l'installation d'un toboggan trois pistes, d'un espace de jeux humides et d'espaces de jeux secs. Le projet pourrait être phase pour étaler l'investissement et éviter de repasser sur des espaces nouvellement aménagés, à savoir :

Phase 1 : Pentagloss 3 pistes d'une longueur de 25 m

Phase 2 : Espace de jeux humides (zone d'éveil (0 à 3 ans), zone cascade (3 à 6 ans), rivières et twister pour les enfants de 12 ans et plus)

Phase 3 : Espace de jeux secs : sol souple pour aire de jeux, ensemble construction bois, jeux sur ressorts bois

Phase 4 : Mise en lumière des extérieurs

M. le Vice-Président indique que le cout prévisionnel est estimé à 720.000 € TTC.

<i>Dépenses ht</i>		<i>Recettes</i>	
Aménagements extérieurs OZEN	600.000 €	Région	300.000 €
		Autofinancement	300.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>600.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>600.000 €</b>

Le projet veillera au respect de la nature et des paysages, à sa qualité technique pour assurer une longévité et facilité d'utilisation par les équipes techniques, à son innovation avec des jeux humides et sera interactif ou les enfants seront maîtres des jeux.

Pour cela, il apparaît nécessaire de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre afin de définir les besoins exacts de la collectivité et de préparer la consultation et le choix des entreprises qui effectueront les travaux.

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable du Bureau, à l'unanimité, autorise M. le Président :

- à engager la procédure de passation de marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet des aménagements extérieurs de l'OZEN et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- à signer le marché à intervenir,
- à solliciter les subventions attendues sur ce projet.

#### 4. Demande de subvention Stade d'athlétisme

Le Vice-Président rappelle que la Région s'inscrit aux cotés des territoires et souhaite conventionner avec ces derniers pour financer un certain nombre de projets.

Dans le cadre du contrat ambition, la Région Auvergne Rhône Alpes s'est engagée à subventionner le stade d'athlétisme à hauteur de 1.000.000€

Par ailleurs dans le cadre du PAP, RTE pourrait apporter une subvention de 189.000 € sur ce projet.

M le Vice-Président énonce les caractéristiques essentielles de ce programme : il s'agit de construction d'une piste d'athlétisme, de travaux de réfection de la piste d'athlétisme et de ses équipements ainsi que de la création d'un vestiaire tribune.

Ce programme a été élaboré en étroite collaboration avec les différents utilisateurs, clubs sportifs, enseignants des 2 lycées.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses ht		Recettes	
Stade	2.500.000 €	Région	1.000.000 €
		PAP / RTE	189.000 €
		Département	500.000 €
		CNDS 10 %	250.000 €
		Autofinancement	561.000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2.500.000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.500.000 €</b>

Luc JAMON et Louis SIMONNET soulignent le besoin d'un tel équipement servant aux clubs d'athlétisme du territoire regroupant 300 licenciés en plus des scolaires.

Dominique FREYSSENET rappelle que les clubs ont en effet besoin d'un tel équipement, Gilles DAVID évoque aussi cet aspect pour les clubs.

Mme Ghislaine BERGER demande comment a été choisi le site de Monistrol sur Loire.

Ce stade d'athlétisme de niveau régional est structurant pour notre territoire, la situation géographique centrale dans la grande région Auvergne Rhône Alpes et la proximité d'axes routiers (RN88) sont stratégiques.

L'aménagement de cet équipement constituera un projet d'intérêt communautaire.

Patrick RIFFARD, évoque que cet équipement pourrait être considéré comme l'OZEN avec une utilisation de tous les scolaires du territoire.

Antoine GERPHAGNON questionne si un hébergement à proximité a été prévu, ce pourrait être une demande des équipes de compétition.

Jean Paul LYONNET rappelle qu'une étude de faisabilité avait été conduite par la commune de Monistrol sur Loire et que les terrains sont appropriés pour une telle implantation.

David MONTAGNE fait part de sa vigilance quant au fait de ne pas s'engager dans des projets seulement par opportunités de subventions.

Dominique FREYSSENET le rassure et souligne le réel besoin de cet équipement, le Bureau et la Conférence des Maires du 11 avril dernier s'étant prononcé favorablement.

Gilles DAVID estime, pour finir, que l'échelle communautaire est adaptée pour ce type de projet.

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable du Bureau,

Après avoir délibéré et après vote à main levée, (Mathieu FREYSSENET ne prend pas part au vote) 42 pour – 0 contre – 1 abstention : 1 Mme Ghislaine BERGER),

- charge le Président de faire toutes les démarches nécessaires auprès des partenaires pour obtenir les subventions.

## 5. Contrat Ambition avec Région

Le Vice Président rappelle qu'en tant que chef de file en matière d'aménagement et de développement durable du territoire, La Région Auvergne Rhône Alpes, a décidé d'aider le territoire à travers de nombreux dispositifs :

- Contrat Ambition Région pour une enveloppe de 1.349.000 €
- Ruralité pour 80.000 €
- Bourg-centre pour 16.000 €
- Lignes sectorielles (habitat, maison de santé, lycées, etc.)
- Pacte Haute Loire
- Contrat de Plan Etat Région.

La Région a créé un nouveau cadre d'intervention régional pour l'aménagement et le développement du territoire, fondé sur une relation directe avec les EPCI et priorisant le soutien à l'investissement public local, source de création d'emploi sur le territoire régional.

Le programme opérationnel retenu dans le cadre du CONTRAT AMBITION REGION pour la CC Marches du Velay Rochebaron est le suivant :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Coût total HT	Intervention régionale	
			Taux	Montant de subvention
CC MVR	Micro crèche de Monistrol	476 000 €	13%	60 000 €
CC MVR	Aménagements extérieurs de la piscine l'OZEN	600 000 €	50%	300 000 €
Bas-en-Basset	Construction d'une cantine scolaire	1 245 400 €	24%	300 000 €
La Chapelle d'Aurec	Aménagement de la place Marcellin Martin	300 204 €	25%	75 000 €
Malvalette	Salle des fêtes et déplacement Mairie	812 000 €	25%	200 000 €
Saint-Pal de Chalencon	Centre de vie	600 000 €	50%	300 000 €
Saint-Pal de Mons	Rénovation de la salle des associations	300 000 €	17%	50 000 €
Valprivas	Vestiaires de foot	160 102 €	40%	64 000 €
		<b>4 193 706 €</b>	<b>32.2</b>	<b>1 349 000 €</b>

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable du Bureau,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le programme opérationnel du Contrat Ambition Région pour la CC Marches du Velay Rochebaron tel que présenté ci-dessus,
- autorise M. le Président à déposer tous les documents et demandes nécessaires pour solliciter le versement de ces subventions.

## ECONOMIE

## 6. Lancement procédure de Déclaration d'Utilité Publique - ZA Les Pins – Ste Sigolène

Le Vice Président rappelle que le projet d'extension de la zone des Pins sur la commune de Ste Sigolène a été approuvé par une délibération du 18 novembre 2014 de la communauté de communes Les Marches du Velay. Cette extension était conditionnée à la modification du PLU de la commune afin de le rendre compatible avec cette destination.

Cette extension de 8.6 Ha aux portes du pôle industriel de Ste Sigolène-St Pal de Mons utilise des terrains agricoles de l'exploitation de Mr Grange, installé sur la commune de la Séauve sur Semène. La modification du PLU a été ajournée dans l'attente qu'un accord soit trouvé avec l'agriculteur sur le montant des indemnités d'évictions.

Mi-avril, Mr Grange a signé un accord permettant de relancer le processus de modification du classement des parcelles concernées.

Afin de pouvoir continuer l'avancée de ce projet, et en parallèle de la modification PLU, il est nécessaire d'initier la procédure de Déclaration d'Utilité Publique afin de sécuriser la maîtrise foncière sur l'ensemble du projet et d'entamer les négociations avec les propriétaires fonciers.

Le conseil communautaire, vu l'avis favorable de la commission « Economie » et du Bureau,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise M. le Président à entreprendre toutes les démarches utiles à la maîtrise foncière des emprises par voie amiable ou par voie d'expropriation dans le cadre d'une procédure de DUP et à avoir recours à toute assistance de son choix.

- autorise M. le Président à entreprendre toute action pour la réalisation de ce projet, pour signer tout acte de procédure ou d'acquisition et toute convention d'éviction avec les exploitants preneurs

#### 7. Demande de terrains sur la zone de Piroilles – Beauzac

Le Vice-Président informe l'assemblée que Madame Florence Bouchardeau gérante de la Société SIG-AL domiciliée sur la zone des Moletons à Monistrol sur Loire a fait connaître son souhait d'acquérir une emprise de 1 857 m<sup>2</sup> environ à détacher de l'ilot N°2 de l'extension de la zone de Piroilles sur la commune de Beauzac.

La société SIG-AL est depuis 1984 spécialiste de la mise en œuvre d'outils de gestion d'entreprise en Rhône-Alpes Auvergne.

Le projet consiste à la construction d'un bâtiment de 305 m<sup>2</sup> environ de plein pied entièrement consacré à des bureaux.

Le prix de vente est le suivant : 1857 m<sup>2</sup> X 16 €uros = 29 712 €uros

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable de la commission « Economie » et du Bureau, à l'unanimité,

- approuve la cession d'une emprise d'environ 1 857 m<sup>2</sup> au prix de 16 €/m<sup>2</sup> pour un montant global de 29 712 € HT à la société SIG-AL,

- autorise M. le Président à signer l'acte de cession à la société SIG-AL ou toute entité qu'il lui sera souhaitable de substituer.

#### 8. Immobilier d'entreprise - VELFOR Conditionnement

(arrivée de Jean Pierre MONCHER au cours de cette question)

Pierre BRUN sort de la salle et ne prend part au vote.

Le président rappelle que la communauté de communes a signé une convention cadre de délégation partielle de la compétence d'octroi d'aides en matière d'immobilier des entreprises.

Cette convention a été approuvée par le conseil communautaire du 14 février 2017 et définit l'intervention communautaire et l'intervention départementale comme suit :

Un projet éligible à l'aide à l'immobilier d'entreprise pourra prétendre à une aide du département de 12.5% de la dépense éligibles et à une aide de la communauté de communes Marches du Velay Rochebaron de 10 % de l'aide versée par le département.

Le plafond des dépenses éligibles est de 800 000 € ou 500 €/m<sup>2</sup> pour une construction et 250 €/m<sup>2</sup> pour un achat de bâtiment.

Le projet de l'entreprise Velfor Conditionnement située sur la zone du Bétz sur la commune de St Pal de Chalencon consiste à la construction d'une extension de 1429 m<sup>2</sup> pour la création d'une division pharmaceutique avec des salles blanche ISO 7 et ISO 8 pour le conditionnement de produits pharmaceutiques, médicales et vétérinaires afin de toucher des distributeurs nationaux et pour l'export.

Les dépenses éligibles retenues sont 1 429 m<sup>2</sup> X 500 € = 714 500€

La subvention départementale qui sera proposée en Commission Permanente le 15 mai prochain sera de 89 312 € et l'aide communautaire proposée est de 8 931 €.

Yves BRAYE souligne que cette entreprise est fiable. Alain BONIFACE et Xavier DELPY rappellent l'importance de cette société en terme d'emplois.

Jean PRORIOL rajoute que le « Plateau » est bien desservi par le réseau routier et que cette entreprise représente un exemple de réussite.

Didier ROUCHOUSE demande la raison pour laquelle la CCMVR ne verse pas directement l'aide à l'entreprise. Il est rappelé que cette compétence d'intervention économique a été déléguée au Département par convention.

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable de la commission « Economie » et du Bureau,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité

- donne un avis favorable l'octroi d'une subvention de 8 931 € à la société Velfor Conditionnement, sous réserve que le Département vote une subvention de 89 312 € pour ce même projet. Cette subvention sera versée au Département de la Haute Loire qui versera le cumul de ces deux subventions à la société Velfor Conditionnement sur justificatif de dépenses. (Conformément à la convention cadre)
- charge le Président de toutes formalités relatives à la présente décision.

#### 9. Demande de subvention des « Jeunes Agriculteurs de Haute-Loire » : j'Agis demain

Le Vice-Président Informe que le syndicat des jeunes agriculteurs de Haute Loire met en place une formation à destination des futurs agriculteurs, son objectif est de trouver et d'impliquer de futurs agriculteurs au sein de l'ensemble des structures qui jouent un rôle dans l'agriculture.

Cette formation se déroulera sur trois semaines, la première consacrée aux méthodes de communication, la deuxième à la connaissance du fonctionnement des organisations professionnelles agricoles et la troisième sera un voyage à Paris et Bruxelles à la découverte des instances décisionnelles en lien avec l'agriculture.

L'association « Les Jeunes Agriculteurs de Haute Loire » demande une aide financière de 300 € par stagiaire qui installe son exploitation agricole sur le territoire de notre communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Bureau et de la commission « Economie »,  
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le versement au syndicat des jeunes agriculteurs de Haute Loire d'une aide de 300 € par stagiaire (installant son exploitation sur le territoire de Marches du Velay Rochebaron) ayant suivi la formation précitée
- charge le Président d'inscrire cette dépense au budget.

## SOCIAL

#### 10. Appel à projet Social : Conférence des Financeurs

Le Vice-Président expose à l'assemblée que le Département de la Haute Loire, au nom de la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (composée de plusieurs organismes notamment CPAM, caisses de retraites ...), a lancé un appel à projets.

Cet appel à projets a pour objectif de faire émerger et soutenir des projets de prévention de la perte d'autonomie permettant de diversifier les modalités de réponses aux besoins des personnes âgées. Toute personne morale peut déposer son projet, quel que soit son statut.

Les thématiques soutenues tournent autour de 3 axes :

- Axe 1 : Préparer le passage de la vie active à la retraite

- Axe 2 : Garantir le capital autonomie
- Axe 3 : Prévenir les pertes d'autonomie évitables

La Commission « Social », réunie les 23 et 31 mars 2017 a souhaité répondre à cet appel à projet sous forme de deux dossiers :

- Promouvoir une alimentation adaptée chez la personne âgée (axe 2)
- Mettre en circulation un camping-car d'information (ou bus) au cours de la semaine bleue (axes 2 et 3)

Les plans de financement de l'opération sont :

Fiche 1 : promouvoir une alimentation adaptée chez la personne âgée

Dépenses Ttc		Recettes Ttc	
Achats	1 400 €	Conférence des Financeurs	2 500 €
Services extérieurs	500 €	CCMVR	600 €
Autres services	600 €		
Charges de personnel	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 100 €</b>

Fiche 2 : Mettre en circulation un bus d'information au cours de la semaine bleue

Dépenses Ttc		Recettes Ttc	
Achats	3 420 €	Conférence des Financeurs	5 520 €
Services extérieurs	1 500 €	CCMVR	600 €
Autres services	600 €		
Charges de personnel	600 €		
<b>TOTAL</b>	<b>6 120 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>6 120 €</b>

La description de chaque action envisagée est annexée à la présente.

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Bureau et de la commission « Economie », à l'unanimité,

- approuve la candidature de la CCMVR à l'appel à projet 2017 ayant pour objet « Développer des actions de prévention de la perte d'autonomie dans le département de la Haute Loire »
- approuve les plans de financement présentés,
- charge le Président de toutes formalités relatives à ce dossier et d'inscrire cette dépense au budget.

Yves BRAYE quitte la séance à 19h50.

## TOURISME

### 11. Projet des étangs : modification de la demande DETR

Le Vice-Président expose à l'assemblée qu'à la suite d'une rencontre avec Madame la Sous-préfète concernant le problème de propriété du sol (subvention DETR) dans le cadre du projet d'aménagement touristique des étangs, il a été convenu de redéfinir cette demande en deux parties :

- Un dossier spécifique concernant « **l'aménagement touristique & paysager** » qui sera porté par la CCMVR. Cette demande inclura : le déplacement mode doux, les aires de stationnements, les aires de jeux pour enfant, les agrès fitness et le mobiliers urbains.
- Un autre dossier concernant « **la voirie** » dans sa globalité qui sera porté par la commune de Bas-en-Basset.

Ainsi, après avoir établi et redéfini les estimatifs de ces éléments, un nouveau **plan de financement** a été mis à jour comme ci-dessous :



DEPENSES		RECETTES	
<b>AMENAGEMENTS TOURISTIQUES - Partie SQUARE</b>			
Travaux ht	189 657 €	Contrat Région (30%)	62 814 €
Imprévu 5% ht	9 483 €	DETR 2017 (35%)	73 283 €
Honoraire maître d'œuvre : BEMO Urba & Infra ht	10 241 €	LEADER	30 000 €
		Fonds propres (dont emprunt event.)	85 160 €
<b>Total général HT</b>	<b>209 381€</b>		
<b>TVA 20%</b>	<b>41 876 €</b>		
<b>Total général TTC</b>	<b>251 257 €</b>	<b>Total général</b>	<b>251 257 €</b>

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Bureau,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement révisé comme présenté ci-dessus,

- autorise le Président à solliciter la subvention DETR concernant « l'aménagement touristique & paysager ».

#### 12. Chemin St Jacques – Le Puy – convention avec la CC des Sucs

Le Vice-Président expose à l'assemblée que dans le cadre de la convention de Massif 2015-2020 et du programme opérationnel interrégional Massif Central 2014-2020, un appel à projet n°1-2015 a été lancé en soutien aux grandes itinérances du Massif Central ; le chemin de St Jacques de Compostelle, partie Cluny - Le Puy en Velay, étant un itinéraire concerné par cet appel à projet.

Cet itinéraire traversant les communes de Tiranges et Valprivas ; l'ancienne Communauté de Communes de Rochebaron à Chalencon avait décidé, par délibération n°CCRC1622, de déposer une candidature collective interrégionale dans le cadre de cet appel à projet

Un recensement des aménagements, investissements nécessaires sur le territoire avait été fait, à savoir :

- l'installation de tables de pique-nique ;
- l'installation de bancs,
- la remise en Etat de la passerelle de Gaillard ;
- la mise en place de :
  - o signalétiques avec fléchage des commerces de Tiranges, du saut du Bezan;
  - o de cartels informatifs pour le Château de Valprivas ; de l'Ance et de l'Andrable;
  - o de pupitres de lecture au Pin Graffier à Valprivas ; et Vallée de l'Ance;
  - o de la mise en place de Relais d'Informations Services à Valprivas ;

Le coût de l'ensemble de projet pour la CCRC, y compris l'animation, la communication et les frais transversaux, était estimé à un maximum de 20 000 €.

Des Fonds Européens de Développement Régional (FEDER) peuvent être attribués, sous condition d'éligibilité.

Les seuils financiers minimums, à savoir coût total supérieur ou égale à 50 000 € pour une demande FEDER supérieure égale à 20 000 € (correspondant à 40% du coût total), n'étant pas atteints, une opération collaborative avec une autre collectivité était nécessaire et dans notre cas avec la CC des Sucs, dans la logique de continuité de l'itinéraire.

Le chef de file qui était désigné était la Communauté de Communes des Sucs (avec un montant des dépenses plus élevé), la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron étant un partenaire.

La CC des Sucs a donc fait une demande de subvention pour la valorisation de la partie du chemin de St Jacques de Compostelle traversant son territoire (Retournac) et celui du territoire de la CC des Marches du Velay – Rochebaron.

Ce projet a été validé et différentes aides ont été attribuées : des aides régionales (à hauteur de 12 704 €) et FEDER (d'un montant maximal de 17 551.07 €) à la CC des Sucs;

La relation entre le « chef de file » et le partenaire est encadrée dans une convention de partenariat.

Cette convention d'opération sous mandat « Amélioration du chemin de St-Jacques de Compostelle et amélioration de l'accueil des randonneurs » est jointe à ce document

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Bureau, à l'unanimité,

- approuve la convention d'opération sous mandat « amélioration du chemin de St Jacques Compostelle et amélioration de l'accueil des randonneurs » avec la CC des Sucs,
- charge le Président de signer ladite convention et toutes formalités relatives à ce dossier.

Christine FOURNIER CHOLLET, Valérie GIRAUD et Dominique FREYSSINET quittent la séance à 20h00.

### 13. Fusion des OTI : subvention et convention d'objectifs et de moyens

Vu la délibération n°CCMVR17-01-10-17 portant sur le versement d'une avance aux associations du territoire et notamment aux Offices de Tourisme Intercommunaux « Marches du Velay » et « Rochebaron à Chalencon » ;

Vu la délibération n°CCMVR17-03-28-12 attribuant une subvention complémentaire à l'Office de Tourisme « Rochebaron à Chalencon »,

Les Communautés de Communes « de Rochebaron à Chalencon » et « Les Marches du Velay », ont fusionné au 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour devenir une seule et même entité « Marches du Velay – Rochebaron ».

La Loi NOTRe prévoit que la compétence tourisme, rédigée telle quelle : « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », fait partie des compétences obligatoires des EPCI (communautés de communes, d'agglomération, urbaines ou métropoles) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Chaque ancienne Communauté de Communes s'appuyait sur son Office de Tourisme Intercommunal pour la mise en œuvre de sa compétence : L'Office de Tourisme des Marches du Velay et l'Office de Tourisme de Rochebaron à Chalencon. Sachant qu'il ne peut y avoir qu'une seule association sur le territoire, les deux associations ont fusionné. (L'Assemblée Générale constitutive de la nouvelle association s'est tenue le 4 mai 2017.)

Compte tenu de la constitution de la nouvelle association et des obligations relatives au versement des subventions aux associations, la signature d'une Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron et l'Office de Tourisme est nécessaire. Cette convention est en effet obligatoire pour toute subvention, versée par une Collectivité à une association, supérieure à 23 000 €.

Dans l'attente du projet de territoire qui définira les axes de développement et le programmes d'actions de l'Office de Tourisme Intercommunal et au vu des délais, il est proposé, dans un premier temps, l'établissement d'une convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2017.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, une nouvelle convention pluri annuelle sera établie et proposée au Conseil Communautaire courant automne 2017.

Cette convention d'Objectifs et de moyens fixe le domaine d'intervention général de l'association ainsi que les droits et les obligations de chacune des parties

### **Subvention :**

Un budget prévisionnel, jusqu'au 31 décembre 2017 a été transmis par l'Office de Tourisme (voir le BP + note explicative joints) :

Total de la subvention sollicitée année 2017 (du 01/01 au 31/12) : **220 745 € = 167 338 € (OTI MV) + 53 407 € (OTI RC) ;**

Compte tenu des acomptes déjà versés : **63 876 € = 40 000 € (OTI MV) + 23 876 € (OTI RC)**

Solde subvention : **156 869 €**

### **Rappel :**

<b>ex territoire OTI MV</b>		<b>ex territoire OTI RC</b>	
Subvention 2016 :	167 338 €	Subvention 2016 :	34 100 €
Acompte 2017 :	40 000 €	Acomptes 2017 :	8 525 € + <u>15 351 €</u> 23 876 €
<b>Taxe de séjour 2016 :</b>	<b>11 542.10 €</b>	<b>Taxe de séjour :</b>	<b>17 152.30 €</b>

Le Conseil Communautaire, vu l'avis favorable du Bureau, (*sous réserve de validation du budget de l'OTI « Marches du Velay-Rochebaron » par son Bureau et son Conseil d'Administration*) décide :

- d'attribuer à l'OTI « Marches du Velay-Rochebaron » la subvention sollicitée pour l'année 2017 soit 220 745 €, (acomptes déjà versés à ce jour à déduire),
- d'inscrire cette dépense au budget,
- d'autoriser le Président à signer la convention de moyens et d'objectifs annexée afin de respecter la réglementation et de pouvoir verser à l'association une subvention.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h05.

Monistrol sur Loire,  
Le 6 juin 2017

Le Président,  
Louis SIMONNET



La Secrétaire de séance,  
Valérie GIRAUD

